

ou par un cadran, cela est fort utile ; mais il est inutile, singulier et fort mal à propos que les horloges soient établies dans l'intérieur même de l'église, comme à Paris. L'aspect d'un énorme cadran placé d'ordinaire à la montre du grand orgue choque les regards et n'a rien de religieux ; le bruit périodique du marteau interrompt désagréablement le chant des offices, la voix du prédicateur ou le silence de la prière. Cet abus n'existe pas à Lyon, il faut espérer que l'engouement pour les nouveautés n'ira pas jusqu'à les introduire.

XI.

DE L'ÉCLAIRAGE.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans de grands développements à ce sujet, toute personne ayant, à défaut de la connaissance des principes qui règlent le cérémonial ecclésiastique, quelques idées d'art et quelque sentiment des convenances religieuses sera suffisamment fixée à cet égard ; le seul mode admissible d'éclairage dans les églises est celui qui résulte de l'emploi de la cire et de l'huile, les bougies et les lampes. L'introduction du gaz est une monstruosité égale à l'emploi de la fonte, du carton pierre ou du bitume dans la construction. Il y quelques années, S. E. le cardinal de Bonald le proscrivit formellement dans une circulaire, ses prescriptions marquées au sceau de la raison, du goût et du bon sens n'ont malheureusement pas été suivies et chaque jour on voit s'accroître le nombre des églises de son diocèse, éclairées au gaz, au moyen d'appareils semblables à ceux des cafés.

Morel de VOLEINE.

(La suite au prochain n°).